



# NextStageAM

## FCPI NEXTSTAGE CAP 2026

**CODE ISIN** FR0013426434 (parts A)  
**AGRÉMENT AMF** DU 19 JUILLET 2019  
NUMÉRO FCI20190004

**DURÉE DE BLOCAGE DES PARTS**  
7,25 ANS JUSQU'AU 31 MARS 2027  
(SANS PROLONGATION)

**DATE DE CONSTITUTION**  
20 NOVEMBRE 2019

**FCPI ÉLIGIBLE À LA RÉDUCTION**  
D'IR DE 22,5% (DÉCRET N°2020-1014  
DU 7 AOÛT 2020) ET EXONÉRATION  
DES PLUS-VALUES EN CONTREPARTIE  
D'UNE PÉRIODE DE BLOCAGE ET D'UN  
RISQUE DE PERTE EN CAPITAL POUR  
LES SOUSCRIPTION APRÈS LE 10  
AOÛT 2020.\*

\*Les souscriptions reçues avant le 10 août 2020 sont éligibles à une réduction d'IR de 18%.



NextStage<sup>AM</sup>

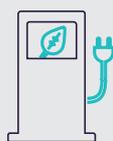
## FCPI NEXTSTAGE CAP 2026

21<sup>ème</sup> siècle

### L'avènement de la 3<sup>ème</sup> Révolution Industrielle

Dans un monde qui change, la 3<sup>ème</sup> Révolution Industrielle, que nous vivons, redessine notre modèle économique avec l'émergence de nouvelles sources d'énergie, de nouveaux moyens de communication et de nouvelles activités industrielles.

#### CE CHANGEMENT S'ORGANISE AUTOUR DE 4 GRANDES TENDANCES DE FOND DE NOTRE ÉCONOMIE :



##### L'ÉCONOMIE POSITIVE OU LA CROISSANCE VERTE

De nouveaux produits et services émergent autour de la performance énergétique, des filières de retraitement, de la gestion des ressources, du conseil aux entreprises...



##### L'INTERNET INDUSTRIEL

L'Internet industriel permet de réaliser des gains de productivité considérables pour l'ensemble des secteurs d'activité (optimisation de l'interconnexion des machines et des réseaux).



##### L'ÉCONOMIE « À LA DEMANDE » ET DU PARTAGE

Les produits ne sont ni des biens, ni des services, mais de nouveaux services incorporant des biens (des activités aux revenus récurrents, la location de services...).



##### L'ÉCONOMIE DE LA VALEUR DE NOS ÉMOTIONS

Il existe de nombreuses opportunités pour les entreprises qui parviennent à développer une image de marque, créant de l'émotion et une expérience client génératrice d'inspiration, de désir et de loyauté.

Le FCPI NextStage CAP 2026 sélectionnera des PME et des ETI innovantes, principalement cotées ou ayant vocation à l'être selon NextStage AM et exposées à l'international.

# Un horizon de 7,25 ans\*

## 1

### DURÉE DE VIE : 7,25 ANS\*

Compte tenu de la stratégie d'investissement majoritairement en PME et ETI cotées et grâce à la liquidité potentielle apportée par les marchés (la cotation sur un marché organisé n'offrant pas systématiquement une garantie de liquidité), le FCPI pourra investir et céder plus rapidement ses participations, en fonction de l'évolution des marchés (sous réserve de la liquidité propre à chaque participation).

#### PROCESSUS D'INVESTISSEMENT (calendrier donné à titre indicatif)



## 2

### DIVERSIFICATION

- La possibilité de construire un portefeuille diversifié, sans biais sectoriel, d'une taille cible d'au moins 20 sociétés de qualité (situées en France et/ou dans les autres pays de l'Union Européenne) pour un investissement total de 15 m€.
- Une approche d'investisseur de terrain : des visites d'entreprises et des échanges réguliers.

## 3

### DES PME ET DES ETI SOLIDES, SELON NEXTSTAGE AM

Le FCPI cherchera à investir dans des entreprises de croissance jugées selon l'analyse réalisée par NextStage AM comme solides, établies, profitables, avec un modèle économique prouvé et validé, évoluant sur des marchés considérés par elle comme porteurs et susceptibles de se développer à l'international mais qui présente néanmoins un risque de perte en capital du fait notamment d'un retournement du secteur d'activité de l'entreprise.

L'investissement dans le FCPI présente un risque en capital (cf. page 6) et une durée de blocage jusqu'au 31 mars 2027, sans prolongation.

\* la durée de vie du fonds est de 7,25 ans à compter du 31 décembre 2019.

# Stratégie d'investissement

Le FCPI concentrera sa sélection sur des PME et des ETI innovantes, avec une exposition ou des ambitions à l'international, en étant attentif au rendement des dividendes. Aujourd'hui, elles offrent selon NextStage AM des perspectives de croissance et donc de plus-values pour l'investisseur sur l'horizon du fonds.

## C'est d'abord choisir des hommes : les Entrepreneurs

Notre implication auprès des réseaux d'Entrepreneurs, en France et dans le monde – et notamment auprès des Citizen Entrepreneurs et du G20 Young Entrepreneur Alliance – nous permet d'identifier des Entrepreneurs de qualité, selon notre analyse.

## Une approche d'investisseur de terrain

- NextStage AM assure une sélection rigoureuse par un stock picking de terrain (visites d'entreprises, rencontres d'entrepreneurs...).
- L'équipe analyse notamment l'historique de l'équipe dirigeante, la solidité financière et le projet de développement pour les 5 prochaines années.
- NextStage AM réalise un suivi en continu des participations (4 à 5 réunions par an et par PME) ; une présence et/ou un vote systématique aux assemblées générales.

## Une décision collégiale des investissements

Un comité d'investissement, composé des associés de NextStage AM, se réunit préalablement à chaque décision d'investissement.

## Suivi des Critères ESG

NextStage AM est convaincue de la création de valeur inhérente à chacun des critères d'ordre Ecologique, Social et de Gouvernance (ESG). Le fonds aura pour objectif d'accompagner les sociétés en portefeuille pour l'amélioration des critères ESG durant la durée d'investissement. Depuis 2008, les pratiques ESG du portefeuille sont auditées au sein d'un rapport réalisé par Gaia-Index. L'évolution des critères extra-financiers fait partie des éléments clés pour la création de valeur au sein de la gestion du fonds.

## ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Le FCPI pourra, selon les circonstances, dans le cadre d'un investissement dans une société donnée être amené, à souscrire des actions de préférence et/ou prendre certains engagements contractuels pouvant avoir un impact négatif sur la performance de l'investissement réalisé par lui dans la société en question (notamment un risque de plafonnement de cette performance). A titre d'illustration de ce qui précède\*, le FCPI pourrait par exemple être amené, lors de son entrée au capital d'une société-cible, à conclure une promesse unilatérale de vente au profit d'autres associés ayant la qualité de fondateur et/ou de manager de la société-cible, donnant à ces derniers la faculté d'exiger le rachat de la totalité de ses titres moyennant un prix forfaitaire fixé à l'avance (Hypothèse A) ou un prix résultant de l'application d'une formule de calcul donnée reposant sur des paramètres et agrégats d'ordre économique et/ou financier (Hypothèse B), l'un et l'autre de nature à avoir un impact sur la rentabilité de l'investissement réalisé par le FCPI. Le tableau ci-après présente de manière chiffrée ces deux hypothèses A et B dans le cas d'un investissement initial du FCPI de 1.000.000 euros dans une société-cible (souscription de 1.000 actions émises chacune au prix de 1.000 euros), sous la forme :

	Prix de souscription de chaque Action	Valeur de rachat de chaque action	Valeur estimée de chaque action**	Différence de valeur
<b>HYPOTHÈSE A</b>	1 000 €	1 000 €	1 400 €	-400 €
<b>HYPOTHÈSE B</b>	1 000 €	1 275 €	1 400 €	-125 €

\* Le présent paragraphe ne vise qu'à fournir un exemple et une illustration chiffrée d'une des situations envisageables au titre du paragraphe précédent, et ne constitue en aucun cas une présentation exhaustive de l'ensemble des situations ainsi envisageables. A cet égard, il est précisé que la valeur de rachat pourrait en cas de survenance éventuelle des hypothèses A ou B, être inférieure au montant indiqué dans ce tableau. En tout état de cause, il est rappelé que ce produit présente un profil de risque élevé comme indiqué sur l'échelle de risque figurant dans le DICI.

\*\* Valeur unitaire de chacune des 1.000 actions souscrites par le FCPI dans la société-cible telle qu'estimée par la Société de Gestion lors de la sortie, sur la base d'une ou plusieurs méthodes d'évaluation envisageables et/ou de données spécifiques à la société-cible en question.

L'investissement dans le FCPI présente un risque en capital (cf. page 6) et une durée de blocage jusqu'au 31 mars 2027, sans prolongation.

# Une équipe expérimentée et engagée

## NextStage AM, une société de gestion indépendante depuis 2002

30 juin 2020

**758 M€**

MONTANTS LEVES

**66 PME & ETI**

EN PORTEFEUILLE

**31 000**

CLIENTS PARTICULIERS

**33 FCPI-FIP**

DEPUIS L'ORIGINE

## SPÉCIALISTE DE L'INVESTISSEMENT DANS LES PME

- Gestionnaire pour le compte d'institutionnels et de particuliers depuis sa création
- Investisseur dans des PME non cotées et cotées depuis 18 ans

## UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE ET ENGAGÉE

- Des associés-entrepreneurs
- 4 investisseurs seniors (associés) accompagnés par une équipe dédiée de 12 analystes, chargés d'affaires et directeurs de participations
- Grégoire Sentilhes, Président de NextStage AM, Président du G20 YEA (Young Entrepreneur Alliance) et Président et Co-fondateur des Citizen Entrepreneurs.

## UN ACTIONNARIAT DE RÉFÉRENCE

- 4 associés-gérants (75 % de l'actionnariat)
- TEMARIS (12,5% de l'actionnariat)
- Amundi AM (12,5% de l'actionnariat)



Prix de la rédaction 2019 dans la catégorie Capital Investissement - Investissement Conseil\*

Méthodologie disponible sur [www.pyramidesgestionpatrimoine.fr](http://www.pyramidesgestionpatrimoine.fr)



G20  
Young Entrepreneurs' Alliance  
G20YEA.com

\* Ce prix ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds ou de la société de gestion

## NextStage AM signataire des Principes de l'Investissement Responsable

NextStage AM est convaincue de la création de valeur inhérente à chacun des critères d'ordre Ecologique, Social et de Gouvernance (ESG). NextStage AM a toujours exercé son activité dans un esprit de développement durable et responsable. Ainsi, NextStage AM est signataire des Principes de l'Investissement Responsable de l'ONU (UN-PRI). La société de gestion pourra ne pas tenir compte de ces éléments dans la sélection des cibles. Néanmoins, son objectif est de faire prendre en compte le respect des principaux critères ESG (reporting régulier et transparent, clauses de liquidité prédéfinies dans un pacte d'actionnaires, création d'emplois...) par ses participations.

# Dispositif fiscal incitant à investir dans les PME en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage jusqu'au 31 mars 2027, sans prolongation

Bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu (IR) immédiate en contrepartie d'un risque en capital et d'une durée de blocage jusqu'au 31 mars 2027, sans prolongation.

## À L'ENTRÉE

**18 %\***  
RÉDUCTION IR

POUR LES VERSEMENTS ÉLIGIBLES AVANT  
LE 10 AOÛT 2020

REDUCTION IR PLAFONNÉE À 2 160 € POUR UN CÉLIBATAIRE  
ET 4 320 € POUR UN COUPLE MARIÉ OU PACSÉ\*

OU

**22,5 %\***  
RÉDUCTION IR

POUR LES VERSEMENTS ÉLIGIBLES APRÈS  
LE 10 AOÛT 2020

REDUCTION IR PLAFONNÉE À 2 700 € POUR UN CÉLIBATAIRE  
ET 5 400 € POUR UN COUPLE MARIÉ OU PACSÉ\*

ET

## À LA SORTIE

**0 %**  
D'IMPÔT

SUR LES PRODUITS ET PLUS VALUES DISTRIBUÉS PAR LE  
FONDS AINSI QUE SUR LES PLUS VALUES RÉALISÉES À  
L'OCCASION DE LA CESSIION OU DU RACHAT DES PARTS  
DU FONDS (LES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX  
SONT APPLICABLES)

\* Sous réserve du respect de certaines conditions (cf. note fiscale).

### EXEMPLES

RÉDUCTION IR 18 %		2 160 €	4 320 €
MONTANT À INVESTIR (hors droits d'entrée)	CÉLIBATAIRE	12 000 €	Plafond atteint
	COUPLE	12 000 €	24 000 €

### EXEMPLES

RÉDUCTION IR 22,5 %		2 700 €	5 400 €
MONTANT À INVESTIR (hors droits d'entrée)	CÉLIBATAIRE	12 000 €	Plafond atteint
	COUPLE	12 000 €	24 000 €

### PRATIQUE

Validez avec votre conseiller l'adéquation du produit à votre situation patrimoniale. Accompagner des entrepreneurs est un choix : la fiscalité ne doit pas être votre seule motivation.

## Facteurs de risques

**Le Fonds est un FCPI.** En raison de ses contraintes d'investissement, il présente donc les risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : la performance du Fonds n'est pas garantie et le capital investi par le porteur pourrait ne pas lui être restitué.
- **Risque de faible liquidité et d'investissement dans des sociétés non cotées** : le Fonds étant principalement investi dans des titres par nature peu ou pas liquides, il pourrait ne pas être en mesure de vendre à court terme certains de ses actifs. Le rachat des parts par le Fonds pourrait donc ne pas être immédiat. En toutes hypothèses, le Fonds présente une durée de blocage des capitaux pendant la durée de vie du Fonds, expirant le 31 mars 2027.
- **Risque lié au caractère innovant** : l'innovation rencontrée lors de la prise de participation dans des sociétés innovantes pourrait être peu ou pas protégée par des brevets et pourrait ne pas contribuer au succès commercial escompté de la société innovante.
- **Risques liés aux obligations convertibles** : le Fonds pourra investir au travers de valeurs mobilières composées qui en cas d'option donnent accès au capital des entreprises (obligations convertibles, Océanes...). La valeur de ces titres dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt et surtout l'évolution de la valeur des actions auxquelles ces obligations donnent droit en cas de conversion.
- **Les autres risques sont mentionnés dans le règlement du Fonds.**

# FCPI NEXTSTAGE CAP 2026

**DURÉE DE VIE**  
**7,25 ANS \* NON**  
**PROROGÉABLE (31/03/2027)**

**DIVERSIFICATION**  
**AU MOINS**  
**20 PME-ETI**

**SOLIDITÉ**  
**PME-ETI SOLIDES,**  
**SELON NEXTSTAGE AM**

L'investissement dans le FCPI présente un risque en capital (cf. page 6) et une durée de blocage jusqu'au 31 mars 2027, sans prolongation.

\* la durée de vie du fonds est de 7,25 ans à compter du 31 décembre 2019.

## Principales caractéristiques

**Codes ISIN** : FR0013426434 (parts A) – FR0013426442 (parts B)

**Date et n° d'agrément** : 19 JUILLET 2019 – FCI20190004

**Dépositaire** : Société Générale Securities Services

**Valeur de la part initiale** : 1 € (parts A)

**Souscription minimale** : 3 000 € (hors droits d'entrée)

**Valorisation** : Trimestrielle

**Durée de vie** : 7,25 ans non prorogéable (31/03/2027)

**Rachats exceptionnels** : Décès, invalidité ou licenciement (cf. règlement)

**Date limite de souscription (et de libération intégrale de la souscription)** : Décembre 2020 (contactez votre conseiller financier)

## Structuration des frais – Part A

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,69 %	0,69 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,41 %	1,20 %
Frais de constitution	0,14 %	0,00 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,40 %	0,00 %
Frais de gestion indirects	0,18 %	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>4,10 %</b> = valeur du TFAM-GD maximal	<b>1,89 %</b> = valeur du TFAM-D maximal

Pour plus de détails rendez-vous sur [www.nexstage.com](http://www.nexstage.com) ou auprès de votre conseiller financier.



## AVERTISSEMENT AMF

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 8 années, soit jusqu'au 31/03/2027 (inclus) non prorogeable (sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement). Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits dans la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.



**NextStage**AM

19, avenue George V - 75008 - Tél. 01 53 93 43 90 - Fax : 01 53 93 49 41 - email : [info@nextstage.com](mailto:info@nextstage.com)  
SAS au capital de 277 400 Euros - RCS Paris B442 666 830